

Séance du mardi 13 avril 2021

Date de la convocation: 08/04/2021

Membres en exercice : 12
L'an deux mille vingt-et-un et le treize avril l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Pierre CAPOU,

Présents : 7
Présents : Pierre CAPOU, Catherine LISSARRAGUE, Serge LAGUIBEAU, Didier LARDAT, Noël PEREIRA DA CUNHA, Benoît TOULOUZET, Félix SASSO

Votants : 9
Représentés : Sadek BOUBEKEUR, Alexandra FRONTY

Excusés :

Absents : Xavier MACIAS, Pascal FLURIN

Secrétaire de séance : Félix SASSO

2021_032 - Objet : DEMANDE DE REAMENAGEMENT DE LA DETTE DE M. DAVID ESCOS

Lors d'une rencontre le 30 mars 2021 avec le président, M. David Escos accompagné de son expert comptable (KPMG) a eu l'occasion d'exposer les difficultés financières de son entreprise de salle de jeu à la galerie des oeufs, Cauterets. Ces difficultés sont liées à une accumulation de dettes et à la crise sanitaire. La dette de l'entreprise due à la CSVSS s'élève au 31/12/2020 à 35 579,86 €. L'expert comptable estime que, malgré ces difficultés, l'entreprise reste viable.

Pour faire face à cette situation, M. David Escos et son expert comptable demandent aux élus de bien vouloir l'exonérer de l'équivalent de la moitié d'un loyer annuel et d'étaler la dette due au 31/12/2020 sur 24 mois.

Suite à cet exposé, le conseil syndical, après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

DECIDE

- D'ABANDONNER l'équivalent d'un quart d'un loyer annuel, soit 5 596,35 €, sur la dette due par M. David Escos à la CSVSS au 31/12/2020 ;
- D'ETALER le paiement de la dette restante de 29 983,51 € en 24 échéances de 1 249,31 € à régulariser à partir du 1^{er} janvier 2021 (à payer en plus des loyers 2021 et 2022) ;
- D'ANNULER les titres correspondant (TEOM 2018 et 2020, moitié du loyer 2019 et 2020) et d'en établir de nouveaux pour régulariser cette dette ;
- D'AUTORISER le président à signer tout acte utile à l'exécution de la présente délibération.

RF Tarbes
Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/05/2021 065-256501321-20210413-2021_032-DE

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits. Au registre sont les signatures.

Le Président
Pierre CAPOU



Acte rendu exécutoire après dépôt en Préfecture le ___ / ___ / 20___ et publié ou notifié le ___ / ___ / 20___
--

RF Tarbes

Contrôle de légalité Date de réception de l'AR: 10/05/2021 065-256501321-20210413-2021_032-DE
